Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260321-DCM26_032-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le-vingt-un mars deux mil vingt-six à dix heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2026**

PRESENTS :

Mesdames BAREL- CROSSE – DAVID – DELALANDE CORBIE – DENISE - GUERIN DAVID – LEPASLIER – MARTIN – MORICE - NOYAL – PETITHOMME – RICHOUX - ROQUES - VERGER

Messieurs BREBANT – CHEREL – DESSAUGE - DALINO – DUFFE – FRIN – GUERIN – HAKKOU – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY – SOHIER – THIRION – TILLARD - TRIGALLEZ

SECRETAIRE: M. TILLARD

PC/SC/26-032

MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment L 2123-20 et suivants ainsi que l'article R2123-23 ;

VU la délibération n°26-027 du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération n°26-028 du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'Adjoints ;

VU la délibération n°26-029 du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints ;

VU la délibération n° 26-031 du 21 mars 2026 fixant le montant des indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que le code susvisé permet de voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le conseil municipal pour les communes sièges de bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers départementaux, des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

CONSIDERANT que la ville de Montfort-sur-Meu est la commune où siège du bureau centralisateur de canton, ce qui permet d'appliquer la majoration d'indemnités de 15 % au Maire et aux Adjoints (uniquement) ;

CONSIDERANT que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Il est proposé de majorer les indemnités du Maire et des Adjoints de 15 %, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260321-DCM26_032-DE

Après avoir délibéré, à 24 pour et 5 abstentions (Mme ROQUES, GUERIN DAVID et M. DALINO, DUFFE et SOHIER), le Conseil municipal :

- **DIT** que les indemnités de fonction votées par délibération n°2026-031 du 21 mars 2026 sont majorées ;
- **DIT** que le taux de majoration applicable est de 15 % ;
- **DIT** que cette majoration s'applique aux indemnités de fonction du Maire et des Adjoints ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **DIT** que le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal, intégrant les majorations, est annexé à la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Thierry TILLARD,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh